

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°2023.00268**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 50  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230615-D20230026810

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Par délibération du Conseil métropolitain du 02 février 2023, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien.

Ce PIG fait l'objet d'un partenariat dans le cadre d'une convention signée le 13 avril 2023 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Ce nouveau PIG a pour objectif de réhabiliter 460 logements et 30 petites copropriétés anciennes et d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 1 an.

Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 9 projets sur les communes de Villars et Saint-Etienne. Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 55 411 € pour un montant global de travaux de 337 167 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

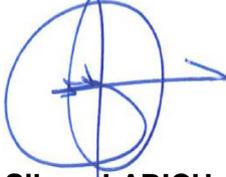
Les bénéficiaires de la prime « énergie » et « accession » pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les projets présentés au titre du programme d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 55 411 €,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2023 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.**

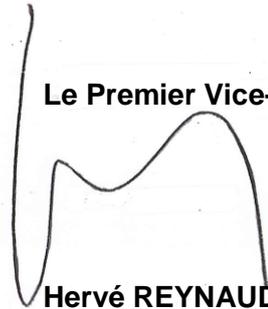
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL  
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil métropolitain du 2 février 2023 définies dans la convention partenariale du  
Programme d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint- Etienne Métropole	
Accession à la propriété	2023.PIG.035	M. Laurent BILLOUDET	VILLARS	96 919 €		8 000 €	86 % Classe : A
Accession à la propriété	2023.PIG.036	M. Renaud BOMPARD	SAINT-ETIENNE	37 309 €		6 000 €	84 % Classe : B
Accession à la propriété	2023.PIG.037	M. Axel ORTIZ	SAINT-ETIENNE	40 015 €		6 000 €	79 % Classe : C
Accession à la propriété	2023.PIG.038	M. Benjamin TAILLARD	SAINT-ETIENNE	29 302 €		6 000 €	76 % Classe : B
Accession à la propriété	2023.PIG.039	Mme Léna DAUTECOURT	SAINT-ETIENNE	38 565 €		6 000 €	65 % Classe : C
Accession à la propriété	2023.PIG.040	M. Vincent RIVERA	SAINT-ETIENNE	17 338 €		4 000 €	25 % Classe : F
Valorisation des parties communes	2023.PIG.041	Le syndicat des copropriétaires du 3 rue Barthélémy Ramier-10 rue du 11 novembre représenté par le Cabinet HUMBERT	SAINT-ETIENNE	21 309 €		6 393 €	
Valorisation des parties communes	2023.PIG.042	Le syndicat des copropriétaires du 14-18 rue Michelet représenté par le Cabinet HUMBERT	SAINT-ETIENNE	13 393 €		4 018 €	
Valorisation des parties communes	2023.PIG.043	Le syndicat des copropriétaires du 6 rue Tréfilerie (Résidence Euréka) représenté par CITYA MONTCHALIN	SAINT-ETIENNE	43 017 €		9 000 €	
<b>TOTAL</b>				337 167 €	0 €	55 411 €	

